



Procès-verbal de la séance du comité consultative d'urbanisme tenue à Hudson le jeudi 14 mai 2015, à 19 h, dans les locaux de la Maison Halcro au 539 rue Main, Hudson, à laquelle sont présents:

Présent: Deborah Woodhead, conseillère et présidente, Nicole Durand, conseillère
Miriam Tabori
Chloé Hutchison
Frank Hicks
Phil Avis

Invités et présents : Monsieur le Maire Ed Prevost, Nathalie Lavoie, directrice du service de l'urbanisme

Convoqués et absents : Timothy Mathieu

Invité et absent :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la dernière séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 avril 2015 a été soumis aux membres. Il est résolu qu'il soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

2. 637 rue Main – nouvelle construction proposée – Le Nichoir

ATTENDU QU'une demande a été reçue pour une nouvelle construction au 637 rue Main;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé et résolu à l'unanimité que le Comité consultatif d'urbanisme **recommande** le concept du projet dans son ensemble, et accepte le plan en principe avec les conditions suivantes :

2.1 La ligne de toiture pourrait être redessinée;

2.2 L'allée d'entrées pourrait être plus large.

Adopté à l'unanimité

3. Wyman Memorial United Church – Lettre proposant un changement de zonage

Une discussion informelle au sujet de cet article a eu lieu après quoi il est suggéré que le projet soit présenté officiellement une fois que le plan stratégique a été mis en place et le projet est vu dans un contexte global.

Dans le cas d'un promoteur sérieux, discuter davantage du projet préliminaire pour l'intégrer dans le cadre du projet proposé.

Nous nous attendons à une étape intermédiaire entre le changement de zonage et un outil plus inclusif qu'un simple changement de zonage.

Adopté à l'unanimité

4. 66 rue Elm – Dérogation mineure

ATTENDU QU'une demande a été reçue pour une dérogation mineure pour le 66 rue Elm;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé et résolu à l'unanimité que le Comité consultatif d'urbanisme **recommande** la dérogation mineure avec la condition suivante :

2.1 La Ville ne sera pas tenue responsable de tout dommage causé par la piscine à la propriété ou à la maison, étant donné la proximité de la piscine à la maison;

Adopté à l'unanimité



5. **403 rue Main – nouveau stationnement proposé**

Une discussion informelle au sujet de cet article a eu lieu après quoi les points suivants ont été abordés comme conditions nécessaires :

- 5.1 Maintenir la même superficie en pieds carrés pour l'addition;
- 5.2 Deux (2) places de stationnements bordés par un aménagement paysager pour aussi longtemps que ce type de commerce (torréfaction de café) demeure en activité, à condition qu'il y ait deux (2) places de stationnements supplémentaires dans un rayon de cent cinquante (150) mètres avec un consentement écrit de la part de l'Église ou tout autre contributeur approprié;
- 5.3 Tous les événements ouverts seront dirigés vers l'arrière de l'immeuble.

6. **448 - 450 rue Main – Modifications proposées aux plans d'élévation**

Une discussion informelle au sujet de cet article a eu lieu après quoi les points suivants ont été suggérés:

- 6.1 Désormais, le bâtiment existant sera laissé tel quel;
- 6.2 Un plan complet d'aménagement paysagé est l'élément clé pour ce projet;
- 6.3 Adoucir l'écart entre les 2 bâtiments en y plantant des arbres;
- 6.4 Faire en sorte que l'air conditionné sur le côté droit soit caché;
- 6.5 Les deux structures seront considérées comme un seul bâtiment dans le code du bâtiment.

7. **Propriété M. Norris – espaces verts sur Mount Victoria**

Statu quo.

8. **312 rue Main – nouvelle addition proposée**

ATTENDU qu'une demande a été reçue pour une nouvelle addition au 312 rue Main;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé et résolu à l'unanimité que le Comité consultatif d'urbanisme **recommande** la nouvelle addition proposée avec les conditions suivantes:

- 8.1 Quel est l'impact sur les arbres existants;
- 8.2 Le CCU souhaite un plan complet montrant l'impact de l'addition sur la vue d'ensemble et l'élévation de la maison existante;
- 8.3 D'autres renseignements sont requis tels qu'un plan d'implantation à jour démontrant les marges de reculs nouvelles et existantes.

Adopté à l'unanimité

9. **Ajournement de la séance: date de la prochaine réunion**

Ayant discuté de tous les sujets à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h.
Prochaine rencontre le 11 juin 2015 à 19 h.